

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

Adopté

N° AC131

AMENDEMENT

présenté par
Mme Spillebout, rapporteure

ARTICLE 5

Aux alinéas 3, 6 et 7, substituer au mot :

« mention »

le mot :

« inscription ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel

le terme usuel est « inscription » au fichier